



LES DROITS DE L'HOMME, OUTILS ESSENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Contribution du Mouvement international ATD Quart Monde au dialogue avec le Président Emmanuel Macron

Le Programme de développement durable, l'Agenda 2030, vise « à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. » Il reconnaît que « l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. » Les États Membres ont aussi résolu de ne laisser personne de côté, et de donner la priorité aux populations les plus défavorisées.

1) Ce défi – éradiquer la misère – ne sera pas atteint sans une approche basée sur les droits de l'homme. Après 20 ans d'études et de consultations techniques, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a reconnu en 2012 qu'il existe différents niveaux de pauvreté, et que l'extrême pauvreté est la cause et la conséquence de violations des droits de l'homme : la discrimination et la stigmatisation, le non accès à une éducation de qualité et aux services de base. L'extrême pauvreté est transmise de génération en génération, à moins qu'une attention particulière assure que toute stratégie d'éradication de la pauvreté atteigne aussi les plus exclus. Grâce au soutien de la France, le Conseil des droits de l'homme a adopté un outil important pour la lutte contre l'extrême pauvreté : ***les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.***

De nouveaux indicateurs multidimensionnels doivent être élaborés pour mesurer les progrès réalisés dans la lutte contre l'extrême pauvreté, en associant des représentants des populations les plus pauvres. Nous demandons que le Conseil National d'Information Statistique français soit missionné pour élaborer des nouveaux indicateurs, en s'appuyant sur la recherche participative internationale sur « les dimensions de la pauvreté et leurs mesures », conduite par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford et financée par l'Agence Française de Développement. En France, cette recherche est mise en œuvre avec des universitaires expérimentés et des partenaires associatifs.

Dans le contexte actuel d'inégalités croissantes, le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme sont indispensables non seulement pour atteindre l'objectif d'éliminer la pauvreté, mais aussi constituent le moyen clé incontournable pour atteindre d'autres objectifs de l'Agenda 2030 : tels que l'objectif 3 sur la bonne santé et le bien-être, l'objectif 4 sur l'accès à une éducation de qualité, l'objectif 10 sur la réduction des inégalités, et l'objectif 11 sur les villes et communautés durables.

Étant donné le rôle essentiel de la France dans la promotion des droits de l'homme, nous espérons que la France pourra renforcer l'importance du respect des droits dans le suivi de la mise en œuvre des ODD, à New York comme à Genève.

2) Une cohérence dans les stratégies nationales et internationales pour réaliser les Objectifs de développement durable. Les stratégies des organisations internationales – y compris les institutions financières - ainsi que celles des aides bilatérales devraient veiller à ce que les projets qu'elles soutiennent dans un secteur, n'entravent pas l'accès aux droits dans un autre secteur. Des initiatives en faveur d'énergies renouvelables, par exemple, sont indispensables, mais ne doivent pas aboutir à des expulsions de populations sans leur implication dans des décisions sur une compensation équitable et leur relogement.

Étant donné le rôle de leadership de la France dans l'adoption de l'Accord de Paris à la COP21, la France devrait veiller à ce que le climat soit considéré comme un bien commun. Les actions prises pour mettre en œuvre l'accord de Paris, notamment le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et les dispositifs consécutifs à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ne doivent pas pénaliser les personnes et ménages en situation de grande pauvreté, à cause du renchérissement des prix de l'énergie, du transport et du logement.

Des progrès sont à réaliser pour augmenter et mieux cibler l'Aide public au développement (APD) afin qu'elle atteigne effectivement les populations les plus défavorisées et favorise leur participation aux projets et programmes de développement (comme le prévoit l'article 1, Alinéa 3 de la LOP-DSI du 7 juillet 2014, Loi sur le développement et la solidarité internationale).

3) Les politiques et les stratégies mises en place pour réaliser les Objectifs de développement durable devront inclure le partenariat avec les populations concernées.

Combien de projets de développement n'ont pas donné les résultats espérés parce qu'ils n'ont pas pris en compte les besoins, les aspirations ainsi que les contributions des personnes les plus concernées, y compris les personnes en situation de grande pauvreté. Elles sont nommées dans l'Agenda 2030 parmi les acteurs non-étatiques participant à sa réalisation. Trop souvent, les projets de rénovation urbaine ne répondent pas aux espoirs parce que la population locale n'a pas pu participer à leur élaboration et mise en application. De même, l'aide humanitaire, qui devrait renforcer les capacités locales et

construire des bases plus solides pour un développement futur, ne saisit que trop rarement cette opportunité, faute d'impliquer les populations locales. Parfois, l'aide a un effet contre-productif si elle est envisagée à trop court terme et sans les populations visées. Il existe pourtant de nombreuses associations locales, et organisations non-gouvernementales qui pourraient constituer d'excellents partenaires dans l'élaboration d'initiatives durables. En France, par exemple, le Réseau Alerte qui regroupe 40 associations de lutte contre l'extrême pauvreté, réfléchit avec votre gouvernement sur une stratégie contre la pauvreté et demande que l'objectif soit en effet de ne laisser personne de côté.

Les partenariats publics/privés sont nécessaires pour améliorer les infrastructures ou apporter des énergies renouvelables. Mais un secteur à but lucratif ne peut pas garantir l'accès universel aux services de base ainsi qu'à la santé et à une éducation de qualité. Lorsque des entreprises privées sont impliquées, il est important d'exiger qu'elles respectent les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. (HR/PUB/11/4). La lutte contre l'évasion fiscale représente une source de revenus potentiels indispensables qui pourraient financer notamment les socles de protection sociale, qui ont été reconnus comme un outil essentiel dans la lutte contre l'extrême pauvreté.

Dans ce contexte, nous espérons que la France apportera tout son soutien à un projet de résolution qui serait soumis à la Commission du développement social afin de réaliser la cible de l'ODD 10.4: « Adopter des politiques, notamment...dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. » ATD Quart Monde est un des fondateurs de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale, et reste à votre disposition pour explorer la possibilité de formuler une telle résolution.

New York, le 19 septembre 2017

Contacts :

Janet Nelson, Vice-Présidente, intgeneve@atd-quartmonde.org

Monica Jahangir, Représentante auprès des Nations Unies à New York,
monica.jahangir@atd-quartmonde.org